



## Evaluation de l'école : la charge de la Cour

## des comptes

**ÉDUCATION** Dans un rapport présenté mardi, la Cour des comptes a jugé l'Etat « inapte » à évaluer ses politiques éducatives. Elles ne le sont que par des enquêtes internationales jugées insuffisantes. La Cour réclame des évaluations standardisées pour les élèves et une instance

administrative qui bousculerait sévèrement l'organisation actuelle. Cela n'est pas sans rappeler le programme de campagne d'Emmanuel Macron. Dans l'entourage du ministre de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer, on promet une communication en Conseil des ministres « très prochainement ». // **PAGE 4**

# La Cour des comptes juge l'Etat « inapte » à évaluer l'école

### ENSEIGNEMENT

**L'Etat ne peut évaluer son propre système éducatif, juge la Cour dans un rapport .**

**Le ministre Jean-Michel Blanquer devrait s'en saisir « très prochainement ».**

**Marie-Christine Corbier**

🐦 @mccorbier

C'était un sujet au cœur des projets éducatifs d'Emmanuel Macron durant la campagne présidentielle. Il a, depuis, été mis en sourdine. Mais l'Assemblée nationale et la Cour des comptes viennent de le remettre sous les projecteurs. Le premier président de la Cour, Didier Migaud, a présenté mardi soir, devant le comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'Assemblée, un rapport accablant sur la culture de l'évaluation dans l'Éducation nationale.

**Un « Pisa à la française »**

L'Etat est « inapte » à faire les propres évaluations de son système éducatif, a posé d'emblée Didier Migaud. L'Éducation nationale n'est, selon lui, évaluée que par des enquêtes internationales telles que le programme Pisa (Programme international de suivi des acquis des élèves) de l'OCDE, qui « sont pertinentes pour des comparaisons internationales, mais qui n'offrent pas des suivis de tous les cycles et parcours de la scolarité obligatoire », a-t-il regretté. Il a réclamé un « Pisa à la française ».

La Cour pointe des moyens

humains et financiers insuffisants : le premier budget de la nation – 70 milliards d'euros en 2018 – consacre tout au plus 5 millions par an à l'évaluation. La haute juridiction met aussi en cause le manque d'évaluation des élèves : les diplômes et les devoirs menés en classe « ne renseignent pas de manière normée sur le niveau des élèves », a insisté Didier Migaud, qui critique un système français « resté longtemps hésitant sur la mise en place de pratiques évaluatives à partir de tests dispensés par des outils numériques ». Il a aussi déploré « des freins culturels et administratifs » face au recueil systématique de données sur les résultats des élèves et la crainte d'une évaluation des enseignants et des établissements.

**« Une nouvelle architecture administrative »**

La Cour fait onze recommandations, et réclame une révision « en profondeur » de l'organisation actuelle et la mise en place d'une « nouvelle architecture administrative » avec une instance qui aurait « des pouvoirs autonomes de validation, d'investigation et de publication, avec des moyens nouveaux ou issus de transferts d'autorités existantes ». Les Inspections générales

du ministère – qui ne peuvent pas être à l'origine de programmes pédagogiques et en même temps être chargées de les évaluer –, le Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco) – qui ne « remplit pas ses promesses » et dont le positionnement crée « un malaise » – ou encore la Direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesc) en prennent pour leur

**Les diplômes et les devoirs menés en classe « ne renseignent pas de manière normée sur le niveau des élèves ».**

**Didier Migaud**  
Premier président de la Cour des comptes

grade. Les magistrats de la Cour appellent aussi à « mesurer systématiquement le niveau des élèves durant la scolarité obligatoire ».

**Sujet explosif**

C'est ce que le ministre de l'Éducation a commencé à faire avec les évaluations annoncées pour les élèves de CP, de 6<sup>e</sup> et pour ceux de seconde à partir de septembre. Que fera-t-il de ce rapport ? Dans l'entourage de Jean-Michel Blanquer, on promet une communication en Conseil des ministres sur cette question « très prochainement ». Durant la campagne, Emmanuel Macron avait promis « davantage de liberté » pour les chefs d'établissement « en contrepartie d'une évaluation plus régulière ». Son entourage expliquait alors vouloir une « Agence du diagnostic et de l'accompagnement » avec des « diagnostics réguliers » des établissements, conçus comme « un puissant outil de transformation de l'école ». Un sujet explosif de plus pour Jean-Michel Blanquer. ■



Michael Lumbroso/REA

La crainte d'une évaluation des enseignants et des établissements est déplorée par la Cour des comptes.